

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 11 décembre 2017 à 19h00
Présidence : M. Boris Cuanoud
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire Mme S. Ruchet, à la boursière Mme I. Ciampi, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017
3. Assermentation d'un Conseiller
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. **Préavis municipal N° 06/2017, relatif à une demande de crédit de CHF 284'000.00 pour la réalisation des travaux de remplacement des conduites d'eau potable sous la route cantonale Etoy - Lavigny**
7. **Préavis municipal N° 07/2017 relatif à l'arrêté d'imposition pour 2018**
8. Propositions individuelles

Ordre du jour accepté à l'unanimité

1. Appel

48 Conseillers participent à la séance, 1 excusé, 1 absent.

2. Procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017

- M. F. Magnollay : A quoi correspond le tableau de la page 2383 ?
- M. C. Viquerat informe que ce tableau correspond aux équivalents / habitants pour la STEP pour les trois communes.
- M. F. Magnollay, p. 2385-2386, corrections :
 - « C'est comme si vous disiez à votre banquier que vous ne le paierez que quand vous aurez l'argent »
 - « Nous n'avons pas vu de documents, on nous a dit c'est dans le procès-verbal du comité de Littoral Parc »
 - « amortissement de l'investissement »
 - « C'est seulement à partir de là que la commune peut être subventionné ».

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

3. Assermentation d'un Conseiller

M. Giacomo Biondi Morra conseiller suppléant est prié de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée afin de procéder à son assermentation. L'assemblée se lève.

Après lecture de l'article 5 de notre règlement, M. Biondi Morra Giacomo prête serment en levant la main droite et en disant « je le promets ».

4. Communications du Bureau du Conseil

Votations fédérales du dimanche 24 septembre :

Taux de participation : 48%

Objets :

Sécurité alimentaire	Etoy OUI	Suisse OUI
Financement de l'AVS	Etoy OUI	Suisse NON
Réforme de la prévoyance vieillesse 2020	Etoy OUI	Suisse NON

Prochaines dates pour les séances du Conseil :

Dates : en 2018	Remise des rapports	Commentaires
12 février	01 février	En option
19 mars	07 mars	
14 mai	02 mai	Salle du Grand Conseil Vaudois à Lausanne
25 juin	13 juin	
24 septembre	12 septembre	
29 octobre	17 octobre	En option
10 décembre	28 novembre	

Dates des votations en 2018 :

4 mars / 10 juin / 23 septembre / 25 novembre

Informations concernant la commission de Gestion.

Elle est constituée de :

- Président M. Antoine Magnollay
- Rapporteur M. Lionel Capt

Fenêtres de l'Avent du Conseil :

Le vendredi 22 décembre verra notre traditionnelle fenêtre de l'Avent du Conseil. Vous êtes invités à venir en nombre et contribuer au succès de cette soirée. Nous aurons besoin d'aide pour mettre en place et servir le vin chaud. Les cakes et autres enchantements gastronomiques que vous aurez préparé sont les bienvenus. Une feuille est à disposition pour les inscriptions.

5. Communications de la Municipalité

a) M. Fernandez José Manuel, Syndic

-

b) Mme Tania Séverin

Mme T. Séverin fait une présentation Powerpoint d'une nouvelle ligne graphique des armoiries de la commune. Cette nouvelle ligne sera utilisée pour l'édition 2019 du P'tit Etierruz.

c) M. C. Viquerat

Trottoir route d'Allaman : les travaux avancent bien, ils doivent être terminés pour la fin de l'année.

Trottoir route de la Gare : les travaux sont terminés.

Le résultat de la vente d'eau est excellent. Les factures d'irrigations seront faites d'ici la fin de la semaine prochaine.

La commune a livré 300m³ par jour à l'AIEB (association intercommunale des eaux du Boirons).

d) M. J.-M. Schlaeppli

Police des constructions :

Il a été délivré deux permis de construire depuis la dernière séance du Conseil, à savoir :

Parcelle N° 589 propriété de Mme Castro Lucia, route du Stand 35, pour la construction d'un balcon.

Parcelle N° 64 propriété de Mme Gerecz Christine, Bas-du-Rossé 11, pour la construction d'une habitation sur un niveau.

Urbanisme :

Le projet de PPA du Clos-Devant est enfin terminé et a été envoyé à l'examen préalable du Canton.

c) M. R. Corthay

-

6. Préavis municipal N° 06/2017, relatif à une demande de crédit de CHF 284'000.00 pour la réalisation des travaux de remplacement de la conduite d'eau sous la route cantonale Etoy - Lavigny

La parole est donnée à M. Tristan Jakob (rapporteur) pour la Commission ad hoc qui lit les conclusions.

La Commission ad hoc composée de Mme Valérie Hüsler (présidente), MM M. Bolomey, M.-O. Christinat, C. Da Silva, R. Roussel et Tristan Jakob (rapporteur).

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de remplacement des conduites d'eau potable sous la route cantonale Etoy-Lavigny
2. D'allouer le crédit de CHF 284'000.00 pour financer ces travaux

3. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par la subvention de l'ECA et le solde par un prélèvement au fonds de réserve « Eau »
5. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

La parole est donnée à M. L. Hautier (rapporteur) pour la Commission des Finances qui lit les conclusions.

La Commission des Finances composée de M. F. Magnollay (Président), MM A. Allaman, C. Delétra, N. Dutoit, L. Hautier (rapporteur), M. Thomson, J.-L. Rochat, à l'unanimité, propose au Conseil :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de remplacement des conduites d'eau potable sous la route cantonale Etoy-Lavigny
2. D'allouer le crédit de CHF 243'000.00 pour financer ces travaux
3. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par la subvention de l'ECA et le solde par un prélèvement au fonds de réserve « Eau »
5. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

Les conclusions de la commission des finances étant différentes de celles de la Municipalité, la discussion est ouverte.

Discussion :

- M. V. Payot est surpris par les décisions de la commission des finances. M. Payot aimerait aller dans le sens inverse de la commission des finances et aimerait savoir quel serait le montant de la facture pour remplacer la conduite de 1970, un calcul des dépenses/frais a-t-il été demandé si par la suite il fallait rouvrir la route ?

- M. C. Viquerat, n'est pas sûr d'avoir bien compris la question. Nous avons bel et bien deux conduites, une ancienne très vieille conduite qui est au milieu de la route et une un peu moins vieille en bordure. La

question est de savoir qu'est-ce qu'il se passerait si on doit remplacer la conduite la moins vieille en bordure de route ?

- M. V. Payot, en fait la commission des finances a estimé qu'il fallait réduire le montant de CHF 40'000.- en laissant la conduite actuelle en l'état. Sur quelle base ce chiffre a-t-il été déterminé ?

- M. L. Hautier, il a été demandé les prix pour le remplacement de 2 conduites par une seule plus grande, ce qui justifie la somme mentionnée sur le rapport. Mais dans tous les cas les deux conduites actuelles disparaissent.

- M. V. Payot, ne comprend pas tout à fait le calcul, si on remplace une conduite pour faire deux conduites. D'où vient la différence de CHF 40'000.-

- M. L. Hautier, la différence de prix vient du fait que : deux alternatives, dont une pour une seule conduite plus large, dans les deux cas les conduites disparaissent, sont condamnées ou sont remplacées. Cette alternative ayant également été validée par l'ECA, nous avons estimé que cette solution pouvait être mise en avant.

- M. C. Delétra, la différence de prix vient du fait que s'il n'y a qu'une seule conduite, il y a une seule fouille. La réflexion de la commission des finances est que nous sommes en début de la législature, la Municipalité a proposé un plan d'investissement avec plein d'excellents projets. Si pour l'ECA la solution d'avoir deux ou une conduite est égale, quel est l'intérêt de prendre la solution la plus chère ? Les discussions avec la Municipalité n'ont pas convaincu la commission des finances.

- M. V. Bovet, concernant la commission ad hoc, le canton impose-t-il une boucle de sécurité ? ou est-ce une option ?

- M. C. Viquerat, c'est un dossier assez complexe au niveau de la sécurité, car on parle toujours de sécurité de fonctionnement et le canton nous impose d'avoir des installations en ordre capables de fournir de l'eau. Maintenant pour des raisons pratiques, pour le côté réseau de distribution, on assure qu'il y ait un maximum de bouclage possible pour qu'en cas de problème, un minimum de client soit coupé.

Dans ce secteur, nos anciens avaient choisi (en 1979) cette solution de doublage de la canalisation. C'est à cette période que le réseau d'irrigation et la zone de pompage ont été créés (Chanivaz et les Pontets). Probablement qu'à cette époque, avec une conduite unique, il aurait fallu un calibre plus important. Depuis cette date nous avons un réseau maillé. Ils avaient décidé de modifier Les Rippes avec une arrivée et un départ depuis le réservoir. En 2009, le réservoir des Rippes a été remplacé par un nouveau plus grand (requis par le Canton et l'ECA) et il a été décidé de le doubler avec deux cuves, chacune alimentée par deux conduites pouvant amener de l'eau ou en fournir. L'infrastructure est de ce fait complètement doublée. La commission des finances propose ce soir, une économie de CHF 40'000.- concernant un secteur de 200 m. de remplacer 2 conduites anciennes par une seule et unique, d'un diamètre supérieur. Au point de vue technique cela fonctionne, on peut fournir autant d'eau, du

moment où la conduite unique est plus grande. Cependant ou cela peut se gêner, c'est lorsque l'on fait une analyse de risque et lorsqu'il y a un problème, la souplesse de gestion du réseau et de sa réparation n'est plus la même.

- Mme V. Hüsler, la commission des finances a fait un très bon travail, la commission ad hoc ne possédait pas les chiffres. S'agissant d'une différence de 15%, la commission ad hoc se rallie à la Municipalité, solution plus raisonnable.

- M. J.-L. Rochat, cette économie ne concerne que ce secteur, mais si on ne met qu'une conduite sur ce secteur, cela veut dire que l'on aura une future économie sur la prochaine étape, car après on repartira avec une seule conduite aussi. C'est une économie sur tout le secteur.

- Mme V. Hüsler, c'est exact, si on part avec une conduite il faut continuer avec une, si on en met deux il faut continuer avec deux.

- M. F. Magnollay, revient sur les dires de M. C. Viquerat et demande combien il y a eu d'accidents et de coupures d'eau ces 10 dernières années.

- M. C. Viquerat, des fuites nous en avons chaque année, mais pas sur ce secteur. Sans le Canton qui prévoit ces travaux, nous n'aurions pas présenté ce préavis pour remplacer ces deux conduites, car aujourd'hui, même si une des conduites est très âgée et l'autre un peu moins, il n'y a pas de raisons de vouloir les remplacer. Ce sont ces travaux qui nous incitent à prévoir ces changements de conduites. Une fois ces travaux terminés, le Canton interdit des travaux de fouilles pendant 5 ans.

- M. T. Cretegnny, en cas de problèmes, y-a-t-il un plan B si nous devons couper la distribution d'eau dans le village ? Faire venir de l'eau d'ailleurs ? Tout le village va-t-il être coupé durant les travaux ?

- M. C. Viquerat, de manière plus générale, le réseau de distribution d'eau d'Etoy est constitué, comme la plupart des réseaux, d'un réservoir avec des conduites d'alimentation qui amènent l'eau auprès des différents clients. Nous avons des sources qui alimentent le réservoir. La particularité du réseau d'Etoy c'est d'avoir créé quelque chose en lien avec l'irrigation, c'est-à-dire d'avoir une station de pompage puissante permettant une bonne distribution dans le village. Par défaut, le réseau fonctionne de la manière suivante, de nuit nous nous assurons de remplir le réservoir. Pendant la journée, tous les consommateurs utilisent cette eau. Lors de forte consommation, la station des Pontets se met en route. En cas de panne, nous isolons le réservoir des Rippes du réseau. Nous aurions la possibilité de pomper depuis les Pontets et de fournir de l'eau au réseau de distribution. Pour éviter des surpressions, il serait nécessaire dans ce cas-là d'ouvrir une borne hydrante au point haut du réseau pour assurer un écoulement naturel et éviter les surpressions. Il est aussi possible de pomper de l'eau par le bas du réseau. Si nous avons un problème sur l'une des deux conduites, nous en fermons une et nous pompons sur l'autre. Aucune coupure n'est donc à déplorer pour les clients.

Pour la commission des finances ; avec une seule conduite ça peut aussi fonctionner mais c'est plus compliqué.

L'ECA n'oblige pas le maintien des deux conduites, mais trouve dommage de s'en priver.

- M. M. Bolomey, y-a-t-il d'autres éléments que le critère financier ? Au vu du coût total des travaux, CHF 40'000.- de différence ne semble pas si important.

- M. F. Magnollay, la commission s'est penchée seulement du point de vue financier. Il appartient à la commission des finances d'imaginer que la Commune utilise les deniers de nos contribuables de manière économique.

- M. M. Bolomey, mais l'entretien risque d'être à long terme plus cher.

- M. C. Delétra, lors des discussions avec M. C. Viquerat, les conduites sont distantes d'une dizaine de mètres. S'il y a un glissement de terrain, que se passe-t-il pour les 2 conduites. Une idée d'avoir des conduites plus distantes. L'alimentation en eau se fait par le bas.

- M. L. Hautier, si nous prenons cette décision, aucun risque, on ouvre une borne hydrante on fait les réparations en quelques jours et le problème est résolu. Notre réflexion a été la suivante : est-ce que le risque potentiel dans les prochaines décennies justifie que l'on dépense CHF 40'000.- de plus ?

- M. C. Viquerat, en cas de problème ce n'est pas juste ouvrir une borne hydrante. Il faut aussi s'assurer que l'on soit à même de pouvoir faire fonctionner la station des Pontets, cela nécessite d'avoir au moins un peu d'électricité.

- Mme V. Hüsler, revient sur ce que M. C. Delétra a dit : l'alimentation en eau se fait d'abord par le haut. La commune pompe le moins possible, sauf lors d'irrigation.

- M. C. Viquerat, pour compléter ce que vient de dire Mme V. Hüsler, en période hivernale, les sources qui se trouvent sur le haut de la commune suffisent à alimenter la population. Mais 2h par nuit il faut faire fonctionner les Pontets. Chanivaz fonctionne principalement entre mars et octobre. La consommation excédentaire se fait un peu en journée, mais principalement de nuit. Nous avons une marge de manœuvre très importante par rapport à nos réserves d'eau. En priorité cela vient par le haut de la commune.

- M. L. Capt, pendant la durée des travaux, une coupure d'eau est-elle prévue et qu'elle en serait la durée ?

- M. C. Viquerat, si c'est la solution des 2 conduites :

Rajouter une nouvelle conduite (coté Lausanne de la route de Lavigny) en gardant les deux conduites existantes en fonction. Puis condamner celle de l'ouest de la route de Lavigny et la remplacer par la nouvelle qui est de l'autre côté. Donc toujours deux conduites en fonctions.

Faire une tranchée côté ouest de la route, enlever l'ancienne et poser une nouvelle conduite, puis faire les raccordements.

Si c'est la solution d'une seule conduite, elle se poserait, pour éviter de gêner les conduites existantes, à l'est de la route de Lavigny, puis poser des Y à chaque extrémité afin de raccorder les deux conduites existantes sur le haut et le bas.

- M. L. Magnollay, pourquoi une différence aussi faible alors que les travaux seront moins conséquents ? M. L. Magnollay désire rajouter un élément sur l'économie de CHF 40'000.- ce montant sera affecté sur le compte de l'eau, pas sur un autre compte et ce montant ne pourra être utilisé que pour poser d'autres tuyaux.

- M. M.-O. Christinat, rappelle que le point suivant de l'ordre du jour est le budget et que celui-ci concerne un total des charges de la commune d'un montant d'environ CHF 16'000'000.-.

- M. C. FÜRER, si nous décidons une conduite unique à l'est de la route est-il possible de garder celle qui est à l'ouest comme conduite de secours en cas de pépin ?

- M. C. Viquerat, réponse nuancée, oui c'est possible, mais la conduite qui resterait à l'ouest serait pour une partie du secteur sous la route, voir le bas-côté de la route. Cette variante-là n'a pas été présentée au département cantonal de la gestion des routes, car il faudrait fortement négocier avec le Canton. Cette solution pourrait être envisagée, mais n'a pas été retenue. Elle serait effectivement moins chère que les deux autres solutions, mais risques plus importants du fait de l'âge de la conduite qui resterait. En cas de fuite, prévoir une dérivation, coûts plus chers pour la réparation.

- Mme V. Hüsler, la réalisation de la route présente-t-elle un danger pour les conduites ?

- M. C. Viquerat, oui, bien entendu, la réalisation de la route présente le plus gros risque pour les deux conduites existantes. Il a été pris en compte dans l'alternative d'avoir au moins une fuite importante durant les travaux de la route.

- M. A. Magnollay, est-ce que la Municipalité pourrait préciser le tronçon sur lequel la conduite est sous la route ?

- M. C. Viquerat, fait une présentation du plan à l'assemblée. La conduite se trouve pour 1/3 de la distance sous la route.

- M. C. FÜRER, il est fait mention de quelques jours pour la réparation d'une fuite sous la route, combien de jours effectivement ?

- M. C. Viquerat, si je connaissais la fuite en question elle serait déjà réparée. Cela va dépendre du type de fuite. Fuite sous forme de trou : Repérer la fuite, faire des travaux de génie civil, pour ouvrir la route, poser des manchons, bouclage, mettre la conduite hors circuit afin d'éviter de tout endommager et surtout d'endommager la conduite qui est encore sous pression. En cas de conduite unique, il faut laisser couler la fuite ce qui nous permet de trouver la fuite et ainsi le temps de coupure du réseau se fera au stricte minimum. Ouvrir une ou deux BH(borne hydrante) afin de répartir les pressions. Fuite en semaine : en deux journées, repérer la fuite et mise en place d'un manchon de secours. Soit une réparation entre 3 et 4 jours. Si c'est le weekend il faut rajouter 2 jours. Nous n'avons pas de système de piquet sur la commune pour assurer la maintenance au niveau du réseau.

- M. M. Corthay, techniquement quand il y a des travaux, il y a des ouvriers, donc paiement de salaires, frais de réparation plus chers pour une économie de CHF 40'000.- ?!

- M. J.M. Fernandez, assure que la Municipalité utilisera au mieux les deniers publics. Cependant gouverner c'est prévoir et anticiper. Nos anciens ont conçu un réseau maillé avec deux conduites. Au niveau de la sécurité du réseau, cela s'impose.

On ne peut pas seulement dire que cela coûte plus cher. M. Fernandez propose à l'assemblée de refuser l'amendement de la commission des finances.

- M. C. FÜRER, entre les Rippes et la route de Lavigny il y a une ou deux conduites maintenant ?

- M. C. Viquerat, confirme, entre les Rippes et la route de Lavigny il y a actuellement 2 conduites comme sur le reste du réseau, comme à l'intérieur du réservoir des Rippes. Tout est doublé. Pour le moment rien ne nous indique, par des faiblesses, par des fuites, que nous devons changer une ou les deux de ces conduites.

Votations concernant le point 2 de la commission des finances

D'allouer le crédit de CHF 243'000.00 pour financer ces travaux

Pour : 11

Contre : 31

Abstentions : 5

Refusé à la majorité

Votations :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de remplacement des conduites d'eau potable sous la route cantonale Etoy-Lavigny

Accepté à l'unanimité

2. D'allouer le crédit de CHF 284'000.00 pour financer ces travaux

Accepté à la majorité

3. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment

Accepté à l'unanimité

4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par la subvention de l'ECA et le solde par un prélèvement au fonds de réserve « Eau »

Accepté à l'unanimité

7. Préavis N° 07/2017 relatif au budget 2018

La parole est donnée à M. N. Dutoit (rapporteur) pour la Commission des finances qui lit les conclusions.

La Commission des finances composée de M. F. Magnollay (Président) MM. C. Delétra, M. Thomson, J.-L. Rochat, N. Dutoit (rapporteur), A. Allaman, et L. Hautier, à la majorité propose au Conseil :

1. D'adopter le projet de budget 2018 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 137'455.00, après amortissements et attributions obligatoires

Discussion :

- M. J.M. Fernandez (avec la Municipalité) se rallie aux conclusions de la commission des finances (p. 24 et 25 du préavis, cela figure déjà), simple cosmétique.

- M. A. Magnollay, comment la Municipalité a-t-elle traité la suggestion de la commission de gestion dans son dernier rapport qui demandait d'établir les principes afin de déterminer quels investissements doivent faire l'objet d'un préavis séparé d'un budget de fonctionnement, il avait été suggéré d'établir ces principes avant le budget 2018 ?

- M. J.M. Fernandez, la réponse avait été donnée à la commission de gestion. Il y a des choses qui sont des investissements, les gros investissements sont des préavis qui sont à part, unique. Quand il s'agit de faire des investissements tels que des rénovations de places ou autres cela passe dans le budget ordinaire. Pour rappel, le budget est un préavis en lui-même et il peut être amendé en tout temps. S'il y a des choses que le Conseil considère comme investissement, ils peuvent être amendés.

- M. T. Cretegny, question concernant la recapitalisation de la CIP (caisse de pension des employés communaux).

- M. J.M. Fernandez, la CIP doit se recapitaliser, comme beaucoup de caisse de pension. Ces 3% qui devaient être pour une période unique, deviennent pérenne. Avant 16% à charge de la commune qui d'ici 2030 devait passer à 19 % et tout cela devient pérenne. Pas persuadé que cela soit la dernière recapitalisation.

- M. O. Bolomey, est-ce que notre Conseil, au niveau politique pourrait agir au niveau des charges sociales Canton/Communes ?

- M. J.M. Fernandez, évidemment la péréquation, la facture sociale, et autres sont des questions bien cantonales, il faut passer par les faitières des communes et ce n'est pas simple. La nouvelle péréquation débute en 2021, on attend. La facture sociale, malheureusement, ne fait qu'augmenter. Le comité de l'UCV essaye

d'intervenir au niveau du canton. Les leviers politiques d'une commune sont très limités.

- M. F. Magnollay, la commission des finances a appuyé la Municipalité sur les démarches qu'elle entreprend déjà. Ce qu'il faut savoir c'est que d'autres communes commencent aussi à avoir de gros problèmes. Cela doit passer par les députés pour que le Grand-Conseil agisse. Si le canton dépense, ce n'est pas aux communes de gérer.

- M. V. Payot, P'tit Etierrez, on parle d'une refonte complète, pouvons-nous avoir des explications ?

- Mme T. Séverin, refonte complète actuellement en réflexion, on aimerait passer d'une information annuelle (qui contient beaucoup d'informations) à une information périodique, pas seulement une fois par année. La première fois nous aurons besoin d'un graphiste, d'un appui externe. Celui de 2018 sera encore sous la même forme.

- M. T. Cretegnny, concernant le rapport de la commission des finances sur les charges qui viennent du Canton, pourquoi mettre les CHF 2'900'000.00 sur le fond de péréquation, mais on touche aussi CHF 800'000.- en retour.

- M. F. Magnollay, c'est une question technique, si on veut présenter toutes les charges, il faut dire quelles sont les charges. On ne peut pas faire un compte d'exploitation juste pour la péréquation. Bien sûr qu'il y a des recettes. On s'occupe des charges car on doit savoir ce que l'on va récolter comme impôts

- M. C. Fürer, revient sur le thème d'avant, le P'tit Etierrez et aimerait savoir si la Municipalité réfléchissait à comment augmenter la présence digitale de la commune ?

- Mme T. Séverin, oui en réflexion. Voir comment mieux communiquer et plus régulièrement.

Plan d'investissement :

- M. C. Fürer, question d'ordre général, rénovation du Collège des Ecureuils, on ne retrouve pas ces montants dans le budget.

- Mme T. Séverin, le jour où le projet ira de l'avant avec la réfection du collège, cela fera l'objet d'un préavis, donc ne figure pas au budget.

- Mme I. Ciampi, l'amortissement et les intérêts figurent seulement au budget.

- M. F. Magnollay, pour rappel et selon la loi, nous n'avons pas à nous prononcer sur le plan d'investissement.

- M. C. Fürer, géothermie profonde, figure pour CHF 1.00

- M. J.M. Fernandez, est étonné par ces questions. Le plan d'investissement a été présenté en début de législature, il n'a pas changé de beaucoup. Pour la géothermie profonde, le montant de CHF 1.00 figure pour mémoire, mais pas de projet actuel.

- M. C. Fürer, page 29, plusieurs compte comme l'AVS ou le chômage sont plus élevés (11.30.31), les salaires ne changent pas, mais les charges oui, pourquoi cette variation des montants ?
- Mme I. Ciampi, c'est une ventilation des charges dans les différents dicastères. Nous avons changé de logiciel en 2017 et grâce à un nouveau programme informatique cela nous permet une meilleure répartition des montants, il n'y a pas d'augmentation de charges.

Votations :

D'adopter le projet de budget 2018 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 137'455.00, après amortissements et attributions obligatoires

Accepté à l'unanimité

8. Propositions individuelles

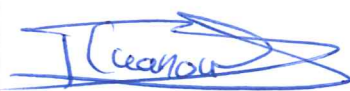
- Mme I. Golay, à l'entrée du village, depuis la déchetterie, la route est démunie de panneau 50km/h et sachant que selon la loi on ne peut pas passer de 80km/h à 30km/h, où est le panneau ?
- M. C. Viquerat, ce panneau existe toujours, il est actuellement à la déchetterie, il doit encore être posé.
- M. P. Lüthi, concernant les armoiries d'origine, le logo va changer. Comment peut-on changer autant des armoiries ? Existe-t-il des lois concernant cela ? N'existe-t-il pas des archives ? Est-ce enregistré à quelque part ?
- Mme T. Séverin, les clefs n'ont pratiquement pas changé par rapport aux versions récentes. Nous avons repris le plus fidèlement possible les versions les plus récentes. Notre écureuil a effectivement beaucoup changé. Cela vient d'une demande du Canton. Les archives désirent répertorier tous les logos des communes. Notre souhait est que notre nouveau logo soit inscrit et protocolé afin d'être utilisé d'une manière plus standardisée. Tant au niveau du dessin que des couleurs.
- M. V. Payot, le week-end dernier a eu lieu le 22^{ème} Téléthon est nous avons pu verser un montant de CHF 10'045.00.
- M. L. Capt, quel est le délai pour le logo ? Les commissions devront-elles faire leurs rapports sur un papier avec le nouveau logo ?
- Mme T. Séverin, non pour l'instant, selon le processus habituel. Pour les préavis et les rapports, pas encore sur le nouveau modèle. Dans le courant de l'année prochaine.

- M. F. Magnollay, le volume de l'écusson est-il voulu ? Le logo actuel plus fin plait beaucoup. Si le logo est celui présenté il faudra rapidement faire le nécessaire pour commander un drapeau.
- Mme T. Séverin, le logo présenté est un peu en pointe, ce qui donne cette impression, mais on peut le faire rond au bout s'il y a une préférence. On n'est pas dans l'urgence, ce point peut-être rediscuté lors d'une prochaine séance.
- M. P. Lüthi, oui l'écureuil a beaucoup changé et les clefs aussi, cela l'interpelle surtout par rapport à l'historique.
- Mme T. Séverin, nous n'avons trouvé aucune explication sur les modifications apportées au fil du temps, nous avons simplement retrouvé les différents dessins.
- Mme E. Glauser, le jeudi 14 décembre, au collège des Communaux, la médiathèque et la ludothèque seront ouvertes de 17h00 à 20h00.
- M. C. Delétra, concernant l'initiative « Don d'organes », il a des feuilles pour la récolte de signatures.
- M. L. Magnollay, collecte déchets verts, observation dans d'autres communes, les collecteurs existants ne sentent pas mauvais tant qu'ils sont chargés régulièrement. Ne pouvons-nous pas faire un essai, voir comment cela fonctionne ?
- M. J.-M. Schlaeppli, n'a pas oublié ce détail, mais les coûts ne sont pas anodins.
- Mme V. Hüsler, concernant l'arrêt de bus de la Romanèche, il y a un passage piéton mais pas de trottoir. Situation parfois compliquée.
- M. C. Viquerat, il n'y a pas beaucoup d'espace à disposition. Ce secteur est à revoir. Mettre peut-être en sens alterné ! Le passage à piéton est devenu, ces dernières années, illégal. Le canton nous demande de le supprimer car il n'y a pas la vision des 20m pour les automobilistes. Affaire à suivre.
- M. L. Capt, y-a-t-il un budget prévu pour la cuisine du centre des jeunes
- Mme T. Séverin, oui.
- M. J.M. Fernandez, remercie l'assemblée pour la collaboration et la confiance témoignée. Il forme ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.
- M. B. Cuanoud, retourne les remerciements à la Municipalité.

Séance levée à 20h58

Prochaine séance : 12 février 2018 à 20h00

Le Président



Boris Cuanoud



La Secrétaire



Isabelle Muller